

MOBILITÉ HORS-EUROPE

2019/2020



ATTENTION !

Un étudiant qui souhaite candidater Hors-Europe
NE POURRA PAS CANDIDATER EN MÊME TEMPS
pour ERASMUS+ (Europe)

1^{ère} étape

AVANT D'ENTAMER VOS DÉMARCHES

Il est indispensable de vous renseigner auprès de **votre responsable de formation** envisagée l'an prochain (N+1) afin de savoir si :

- un séjour d'études à l'étranger est envisageable
- la période de départ est autorisée.

Si votre responsable de formation N+1 permet le départ à l'étranger, vous pouvez entamer vos recherches en prenant connaissance des **accords de coopération existants** :

- pour l'Université de Lille (accords institutionnels)
- et pour l'IAE Lille (accords spécifiques).

Il est également primordial de venir vous renseigner auprès d'Elodie DESAGHER

→ **Service des Relations Internationales IAE Lille** (bureau 311 3^e étage).

2^{ème} étape

Afin de pallier aux nombreux désistements auquel nous avons dû faire face, il est important de rappeler qu'**une candidature Hors-Europe ne doit pas se faire à la légère.**

Plusieurs aspects sont à prendre en compte :

ASPECT PÉDAGOGIQUE

Les dates de début et de fin de semestre dans l'Université partenaire doivent coïncider avec les dates de début et de fin de semestre de sa formation à l'IAE Lille.

Exemple : un étudiant qui part à l'étranger au 1^{er} semestre devra être obligatoirement rentré en France pour le début du 2^e semestre à l'IAE Lille.

ASPECT FINANCIER

Un départ Hors-Europe représente un budget qui n'est pas négligeable (environ 11 000 euros pour une année).

ASPECT ADMINISTRATIF

Ces démarches administratives vous demanderont beaucoup d'investissement.

TOUT DÉPÔT DE DOSSIER vous engage à suivre les démarches jusqu'au bout (sauf cas de force majeure).

3^{ème} étape

DÉFINIR VOS VŒUX DE MOBILITÉ

IMPORTANT ! Vous ne pourrez pas candidater en même temps pour les accords institutionnels de l'Université de Lille et les accords spécifiques IAE Lille.

ACCORDS INSTITUTIONNELS de l'Université de Lille

Vous êtes autorisés à faire 3 vœux d'Universités (à classer par ordre de préférence).

ACCORDS SPÉCIFIQUES IAE Lille

Le choix est limité à 1 vœu d'Université sauf pour le Canada et les USA pour lesquels le choix est étendu à 2 vœux.

Pour sélectionner une ou plusieurs Universités, vous devrez, parmi les cours proposés par celle(s)-ci, trouver ceux correspondants avec le contenu et le niveau de votre formation N+1.

ATTENTION !

À l'étranger, la licence (Undergraduate) se fait en 4 ans. Les étudiants de Master 1 devront donc choisir des cours de niveau Undergraduate/4th year.

LORSQUE VOTRE CHOIX EST DÉFINI

Merci d'adresser une demande de dossier de candidature à elodie.desagher@univ-lille.fr ; en précisant bien le nom de(s) l'Université(s) choisie(s) et le nom de la formation envisagée en 2019/2020.

4^{ème} étape

UNE FOIS LE(S) DOSSIER(S) DE CANDIDATURE REÇU

ACCORDS INSTITUTIONNELS DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

- sur la plateforme en ligne « Moveon », remplir l'étape 1 « Demande de mobilité internationale » avant le 25 janvier 2019.
- remettre **obligatoirement une copie papier de votre dossier au service RI de l'IAE - Elodie DESAGHER (bureau 311)**. Si vous ne transmettez pas votre dossier papier, votre candidature en ligne ne sera pas prise en compte.

ACCORDS SPÉCIFIQUES IAE LILLE

Une fois le(s) dossier(s) de candidature reçu, il vous appartient de le(s) compléter et de fournir les pièces requises avant le délai qui vous sera communiqué en même temps que le(s) dossier(s) de candidature :

- avant fin mars 2019 (pour les USA et le Canada)
- avant fin mai 2019 (pour la Corée du Sud)

Pièces à fournir --> le **Learning Agreement signé par l'étudiant et le responsable de formation**.

- indiquez les cours que vous souhaitez étudier (5 cours maximum par semestre, pour la Russie choisir pour 30 ECTS de cours/semestre)
- remplir un Learning Agreement par Université

Notez bien ! À l'exception de la Russie, les Universités Hors-Europe ne fonctionnent pas avec le système de crédits ECTS.

Attention ! Le respect des dates limites de candidature est extrêmement important. Tout dossier rendu en retard et/ou incomplet ne sera pas traité.

6^{ème} étape

UNE FOIS VOTRE DOSSIER RENDU

→ **Pour les accords institutionnels** de l'Université de Lille la sélection se fera par une commission de sélection au service central des Relations Internationales de l'Université de Lille qui émettra un avis favorable ou défavorable.

En cas d'avis favorable, il vous faudra suivre le reste de la procédure indiquée par l'Université de Lille jusqu'à l'avis définitif (accord ou refus) de l'Université partenaire dans laquelle vous aurez été présélectionné.

→ **Pour les accords spécifiques** IAE Lille

La sélection peut se faire en plusieurs étapes en fonction du ratio places disponibles/dossiers rendus :

- Si il y a plus de candidatures que de places disponibles, les meilleures candidatures seront présélectionnées en interne, Une fois la sélection effectuée, les dossiers seront transmis à l'Université partenaire.
- Si il y a moins ou autant de candidatures que de places disponibles, les dossiers seront étudiés par une commission interne à l'IAE Lille afin de vérifier leur validité puis seront transmis à l'Université partenaire.

Dans les deux cas, la décision finale (accord ou refus) sera prise par l'Université partenaire.

IMPORTANT !

L'attribution d'une place pour une période d'études à l'étranger est **sous réserve d'acceptation définitive par votre responsable de formation 2019/2020** et par **l'université d'accueil.**

Sous réserve également de l'obtention de l'année en cours à l'IAE et de l'acceptation en N+1 (année suivante) dans une formation à l'IAE Lille.